

Annemasse diversifie et renforce son offre de stationnement

La Ville poursuit son effort d'aménagement pour permettre à chacun de **garer son véhicule à la bonne place, en fonction de son mode de vie et de ses moyens**. Résidents, professionnels ou simples usagers, l'offre de stationnement se renforce et s'adapte à vos besoins.

En centre ville

- deux parcs souterrains
- trois parcs clos de surface
- une zone sur voirie pour le stationnement de longue durée (Zone verte)

- une zone sur voirie pour le stationnement de courte durée (Zone orange)

À l'entrée du centre-ville

- quatre parcs de stationnement gratuits

www.covoiturage-annemasse.fr



La solidarité et le lien social

En proposant votre véhicule vous permettez à des personnes qui n'en possèdent pas de se rendre par exemple sur leur lieu de travail. Covoiturer c'est aussi rencontrer votre voisin ou celui qui travaille à deux pas de votre entreprise et que vous suivez tous les matins dans votre voiture.

Le covoiturage, c'est... Comme je veux : Je covoiture quand je veux et avec qui je veux, régulièrement ou occasionnellement.
Économique : J'utilise ma voiture moins souvent et je réduis mes coûts de carburant et d'entretien.
Écologique : Je diminue ma consommation de carburant et préserve ainsi les ressources naturelles. Je contribue à la réduction de la pollution et des embouteillages.

Une carte Privilège pour le stationnement payant

Depuis le 1^{er} octobre 2011, la Ville d'Annemasse propose en collaboration avec la société SAGS, délégataire du service public du stationnement payant, « une carte Privilège » : il s'agit d'une carte de paiement délivrée par SAGS, gratuite et rechargeable sur toutes les caisses automatiques.



Avantage immédiat : le fractionnement des tarifs entre la première et la deuxième heure en parkings clos et souterrains. Autres avantages de la carte Privilège : le libre-accès aux parcs de jour comme de nuit, la possibilité d'utiliser les tickets parkings offerts par les commerçants, l'entrée et la sortie du parking directes sans passer par les caisses automatiques de paiement. Une nouvelle tarification est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 conformément à la convention globale de stationnement conclue entre la Ville d'Annemasse et la société SAGS.

EN SAVOIR PLUS :

Les nouveaux tarifs de stationnement : www.sags.fr

Le stationnement résidentiel



SECTEURS DE STATIONNEMENT POUR LES RÉSIDENTS

Pour les habitants des zones de stationnement payant

verte **orange**

deux types d'abonnement résidentiel sont proposés :

- Abonnement mensuel : **20 €**
- Abonnement annuel : **220 €**

La zone de stationnement payant est découpée en **5 secteurs**.

Les habitants du **secteur**

Les habitants des **secteurs**

1

2 3 4 5

secteur de l'hypercentre, réglementé en zone orange, ont le choix de leur lieu de stationnement de longue durée, en zone verte, parmi les 4 autres secteurs.

à forte proportion de zone verte ont droit au tarif réduit uniquement dans la zone verte de leur secteur de résidence. Ce choix est arrêté pour un an.

Un quart d'heure gratuit par jour. Une carte à puce accordant 15 min. gratuites par jour, sera délivrée aux habitants de la zone orange pour faciliter leur vie quotidienne.

Pour souscrire un abonnement résidentiel

Pièces spécifiques à fournir par les nouveaux Annemassiens

- Avis d'imposition de la taxe d'habitation ou justificatif de domicile

À défaut

- Attestation d'assurance habitation et responsabilité civile
- Contrat de bail ou acte notarié d'acquisition

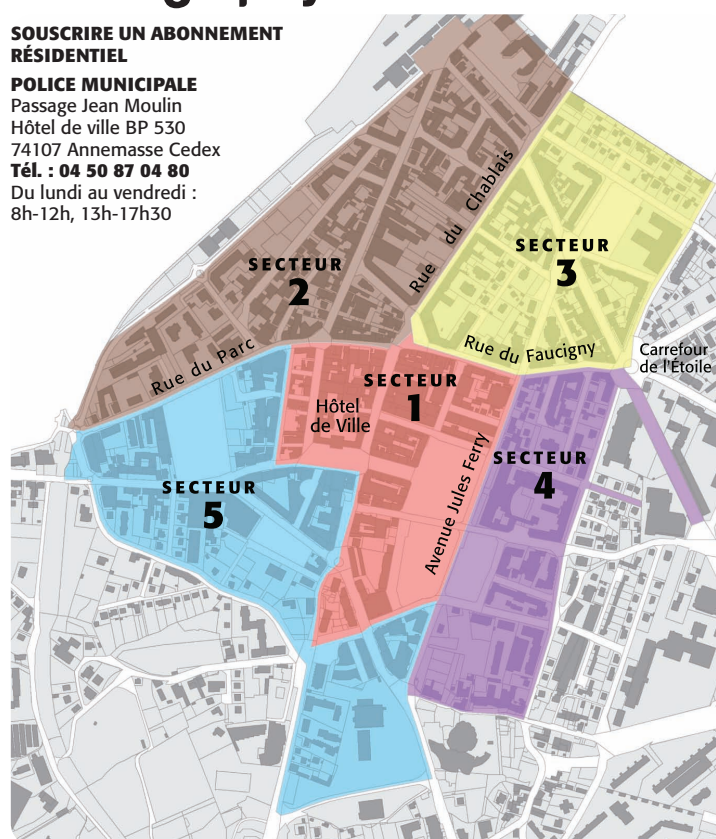
Pièces justificatives à présenter :

- Avis d'imposition de la taxe d'habitation
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur (factures, attestation d'assurance habitation et responsabilité civile)
- Carte grise du ou des véhicules (adresse domiciliaire)
- Attestation sur l'honneur et copie de la carte d'identité recto/verso (CNI) pour les personnes hébergées non déclarées sur les justificatifs (concubinage, pacs...)

Parkings payants

SOUSCRIRE UN ABONNEMENT RÉSIDENTIEL

POLICE MUNICIPALE
 Passage Jean Moulin
 Hôtel de ville BP 530
 74107 Annemasse Cedex
Tél. : 04 50 87 04 80
 Du lundi au vendredi :
 8h-12h, 13h-17h30



Annemasse

Plan de stationnement

Pour que chacun trouve sa place...



ANNEMASSE
à vivre ensemble

www.annemasse.fr

IDEHO STUDIO GRAPHIQUE - 06 22 30 35 56 - Crédit photo : Lucien Fortinatti © - DOCUMENT NON CONTRACTUEL - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Parkings Clos

- ① Parking Clos Fleury
160 places
- ② Parking Marchés
300 places

P Tarifs

depuis janvier 2012

Parkings Clos

- ① Parking Clemenceau
253 places
LONGUE DURÉE

Parkings gratuits à disque bleu

- ① Parking de la route de Genève
15 places
- ② Parking avenue Henri Barbusse
113 places
- ③ Parking du Cimetière
84 places

Parkings souterrains

- ① Parking Hôtel de Ville-Montessuit
239 places
- ② Parking Libération
634 places

Parkings Zone verte

- ① Parking Martin Luther King
49 places
- ② Parking avenue de la Gare
72 places
- ③ Parking Jules Ferry
102 places
- ④ Parking rue Baron de Loé
21 places
- ⑤ Parking MJC Centre
16 places
- ⑥ Parking de la Piscine
30 places

Parkings Gratuits

- ① Parking du Cirque
250 places
- ② Parking du Boulodrome
40 places
- ③ Parking Chamarette
193 places
- ④ Parking Pierre Sépard
79 places



Stationnement sur voirie

- Zone verte** ■
796 places - Limité à la journée
- Zone orange** ■
500 places - Limité à 2 heures
- Zone piétonne** ■

Clos de surface

15 min.	0 €
30 min.	0.60 €
45 min.	1.10 €
1 h	1.60 €
2 h	3.20 €
3 h	4.80 €
4 h	6.40 €
5 h	8 €
6 h	9.60 €
h suppl.	0.60 €
journée	12.60 €

Payant tous les jours de 8h à 20h
(sauf dimanche et jours fériés)

Souterrains

15 min.	0 €
30 min.	0.60 €
45 min.	1.10 €
1 h	1.40 €
2 h	2.80 €
3 h	4.20 €
4 h	5.40 €
5 h	6.60 €
6 h	7.80 €
h suppl.	0.60 €
journée	11.40 €

Abonnement

Mensuel 24/24	75 €
Annuel 24/24	825 €
Mensuel nuit	32 €
Annuel nuit	362 €
Mensuel jour	65 €
Annuel jour	715 €
Mensuel moto*	32 €
Annuel moto*	362 €

Payant tous les jours.
* Uniquement au parking Libération

Clemenceau

15 min.	0 €
30 min.	0.60 €
45 min.	1.10 €
1 h	1.50 €
2 h	2.80 €
3 h	3.30 €
4 h	3.80 €
5 h	4.30 €
h suppl.	0.50 €
journée	6 €

Abonnement

Mensuel	35 €
Annuel	350 €
Mensuel résident	20 €
Annuel résident	220 €

Payant tous les jours de 8h à 20h (sauf dimanche et jours fériés)

Zone orange

20 min.	0.50 €
1 h	1.50 €
2 h	3.00 €

Payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h
(sauf dimanche et jours fériés)

Stationnement limité à 2 heures

Zone verte

30 min.	0.40 €
1 h	0.90 €
2 h	1.80 €
3 h	2.70 €
h suppl.	0.90 €
journée	5 €

Abonnement

Mensuel	35 €
Trimestriel	100 €
Semestriel	190 €
Annuel	350 €
Mensuel résident	20 €
Annuel résident	220 €
Professionnels mobiles	50 €

Payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h (sauf dimanche et jours fériés). **Stationnement limité à la journée**



Parking Libération 7h30-20h 04 50 83 31 75
Parking Hôtel de Ville-Montessuit 7h30-20h 04 50 84 06 54
Police municipale - Passage Jean-Moulin 04 50 87 04 80